

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix contre et 1 abstention

- **N'APPROUVE PAS** les statuts de la Communauté de Communes Val de Saône Centre considérant que la restitution aux communes de certaines compétences optionnelles et facultatives est considérée comme une régression de l'intérêt communautaire.
- **et PRECISE** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION